



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Gabriel Persoons, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHHA, Laura Squartini, Rachida Moukhlisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Eric Godart, Martin Casier, Joëlle Van den Berg, Laurent Van Steensel, *Conseillers*.

Séance du 23.04.19

#Objet : Plan de pilotage de l'école FUTAIE - COCCINELLES (2019-2025).#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi Communale,

Vu l'article 67§2 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, tel que modifié, relatif au plan de pilotage ;

Vu la délibération du collège échevinal du 18 juillet 2017, par laquelle le collège décide de transmettre la candidature de l'école fondamentale FUTAIE - COCCINELLES pour la 1^{ère} vague de mise en œuvre des plans de pilotage ;

Considérant que la candidature de l'école a été retenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Vu la délibération du conseil communal du 22 janvier 2019 approuvant la convention d'accompagnement et de suivi du CECP dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la 1^{ère} vague des plans de pilotage ;

Considérant que durant l'année scolaire 2018-2019, l'école a élaboré son plan de pilotage, avec le soutien et l'accompagnement des conseillers pédagogiques du CECP ;

Considérant que l'équipe éducative a établi un diagnostic collectif de l'établissement, qui s'appuie sur une liste d'indicateurs propres à l'établissement, en regard de ceux d'établissements comparables, sur l'outil miroir proposé par le CECP et sur les actions déjà menées au sein de l'école au regard des 15 thématiques définies dans le décret « pilotage » ;

Considérant que sur base de ce diagnostic, l'école a priorisé 3 à 5 forces et faiblesses sur lesquelles concentrer la suite du travail ; qu'elle a recherché les causes racines à l'origine des forces et faiblesses rencontrées ;

Considérant que sur cette base, elle a défini 3 à 5 objectifs spécifiques qu'elle poursuivra durant les 6 prochaines années pour contribuer aux objectifs d'amélioration de l'ensemble du système éducatif ;

Considérant que sur base des objectifs sélectionnés, l'école a recherché des stratégies et a établi un plan d'actions à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs : nouvelles initiatives ou actions à poursuivre dans les quinze thématiques ;

Considérant que le plan de pilotage doit être remis au délégué au contrat d'objectifs entre le 1er et le 30 avril 2019 ;

Vu l'avis du conseil de participation donné le 26 mars 2019 ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la Copaloc du 3 avril 2019, joint en annexe ;

DECIDE

De marquer son accord sur le plan de pilotage de l'école Futaie – Coccinelles défini ci-dessous et de l'envoyer au DCO.

PLAN DE PILOTAGE FUTAIE COCCINELLES (2019-2025)

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Réduire le taux d'élèves faisant partie des plus faibles au CEB d'ici à 2025.

Objectif d'amélioration poursuivi :

Réduire les différences entre les plus favorisés et les moins favorisés.

Stratégie : Différenciation pour moins d'inégalités.

Actions :

Prévoir des concertations à visée pédagogique avec thèmes précis

- Travailler la continuité en français et en mathématiques (2 disciplines/an) ;
- Echanger/partager sur nos pratiques et créer des outils pédagogiques ;
- Discuter et planifier des projets classe ou école (ex. un journal) au service des apprentissages.

Prévoir des concertations avec des spécialistes et partenaires extérieurs

Lire, s'informer et prévoir des formations FLE, logo, aménagements raisonnables, ...

Améliorer la différenciation

- En organisant des ateliers et du travail en fichiers en autonomie, du tutorat, des ceintures de compétences (PI). Travailler en groupes de niveau, de besoin (remédiation, dépassement) ;
- Visite dans d'autres établissements scolaires pour s'inspirer et échanger sur les pratiques pédagogiques.

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Lors des épreuves externes non certificatives (EENC) de 2022, en lecture, en P3 et P5, obtenir/atteindre des résultats équivalents aux écoles de comparaison.

Objectif d'amélioration poursuivi :

Améliorer significativement les savoirs et compétences des élèves

Stratégie : Former des lecteurs efficaces et donner du sens à la lecture

Actions :

Suivre une formation et se concerter sur les stratégies de lecture

- En concertation, définir concrètement la continuité des différentes stratégies de lecture et leurs contenus pour devenir un lecteur efficace ;
- Définir les techniques et stratégies de lecture ;

- Etablir l'évolution de celles-ci d'un non lecteur à un lecteur efficace.

Mettre en place des rituels de lecture

- Mise en place de rituels de lecture individuelle silencieuse "plaisir", 4 jours/5, dans toutes les classes ;
- Mise en place de rituels de lecture réalisés par l'adulte, 4 jours/5, dans toutes les classes.

Utiliser des textes plus récents

- Choisir des manuels scolaires avec des textes de lectures plus récents ;
- Faire découvrir des lectures du quotidien/du vécu de l'enfant, des albums jeunesse, ...

Enseigner aux élèves à besoins spécifiques

- Face aux élèves à besoins spécifiques, voir projet "école-familles" et le PMS, comment faciliter la communication entre partenaires/parents/école et organiser une réunion en présence des partenaires extérieurs pour exposer aux parents différents points de vue/d'avis avant de prendre une décision sur une éventuelle réorientation ;
- Lire « *Enseigner aux élèves avec troubles d'apprentissage FBW* », s'informer et se former sur les aménagements raisonnables en vue de trouver des pistes.
- Disposer de spécialistes sur le terrain pour aider l'équipe à mettre en place des aménagements raisonnables dans leur classe si budget du PO

Enseigner aux élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement

- Lire « *Enseigner aux élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement* » ;
- S'informer ;
- Réorganiser les cours d'ALE (Adaptation à la Langue de l'Enseignement) ;
- Voir quelles sont les conditions pour organiser une classe FLE (français langue étrangère), pour aider au mieux ces enfants si budget du PO.

Travailler la lecture à travers les jeux éducatifs, les projets,

Etablir un calendrier des projets lecture classe et/ ou école ou d'un projet commun autour de la lecture/l'expression.

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : A l'échéance 2025, améliorer les indices du bien-être et du climat scolaire à l'école en diminuant les violences physiques et verbales au moyen de plusieurs actions.

Objectif d'amélioration poursuivi :

Accroître les indices du bien-être à l'école et du climat scolaire.

Stratégie : Bien avec moi, bien avec les autres.

Développer le bien-être à l'école par la mise en place d'actions visant à lutter contre les violences verbales et physique

Actions :

Retravailler la Charte de la discipline et les sanctions

- Rédaction d'une nouvelle "Charte de discipline" positive (sanctions incluses) ;
- Mise en place d'une traçabilité fiable, avec des retours aux parents. La charte sera claire, concise, visible partout et illustrée ;
- Adaptation pour les maternelles.

Réorganiser les cours régulés, marquages au sol, zones de couleur

- Repeindre les lignes indiquant les 4 zones (interdite sans autorisation, calme, je cours/je joue sans ballon, je cours/je joue avec un ballon) ;
- Peindre au sol le logo dans chaque zone (projet Bruno Humbeek) ;
- Rajouter des croix blanches pour l'emplacement des rangs.

Retravailler les émotions et leur verbalisation

Mise en place de la roue des émotions (ou système similaire) pour verbaliser au moins 1X/jour.

Rédiger et faire passer un questionnaire sur le "Bien-être" à l'école

- Rédaction + passation + statistiques d'un questionnaire (réalisé par les instituteurs de l'école en se basant sur celui du CECP de juin 2018) qui évalue le bien-être des enfants à l'école.
- Phase 1 : Diagnostiquer. Pistes complémentaires pour nous aider à rédiger la Charte et les sanctions.
- Phase 2 : Voir l'évolution, évaluer la mise en place des actions mises en œuvre.
- Fréquence : 1X/année scolaire
- Année 1 : Questionnaire pour le primaire.
- Année 2 : Adaptation pour le maternel.

Définir les endroits stratégiques pour surveiller dans les cours de récréation

- Définir des places fixes pour surveiller dans les différentes cours (près des toilettes, sous le préau à proximité de la porte en bois, quelqu'un qui circule dans la zone centrale) ;
- Prévoir une liste de professeurs "remplaçants" pour les surveillances (en cas d'absence) ;
- Proposer un atelier "lecture" surveillé sur les temps de midi.

Repenser, améliorer le système de communication entre les différents acteurs

- Repenser le système de communication entre les différents acteurs de l'école ;
- Tenir informées les personnes qui doivent l'être des faits/sanctions qui se sont produits via un système de communication commun à tous (ex. enveloppes salle des profs).

Organiser des conseils de coopération

- Concertation en équipe complète avec les équipes mobiles de la FWB pour présenter « Le Conseil de coopération » ;
- Concertation sur base volontaire avec celles-ci pour répondre aux interrogations qui persistent.
- Lire le dossier annexe sur le conseil de coopération (avec des pistes concrètes) laissé par les équipes mobiles (voir farde de concertation) ;
- Organiser des conseils de classe/forums à fréquence régulière et dans toutes les années d'étude.

Se concerter entre les différents intervenants au niveau élèves ayant des problèmes de comportement

- Prévoir un dossier consultable sur les enfants ayant des problèmes de comportement (photo + quelques mots sur les comportements qui doivent attirer l'attention de l'équipe mais qui doivent rester confidentiels) ;
- Choisir un référent pour les élèves ayant besoin d'un suivi disciplinaire ;
- Tenir un cahier de communication « école-famille » pour les élèves ayant des problèmes de comportement ;
- Assurer un suivi disciplinaire à fréquence régulière pour les élèves ayant des problèmes de comportement en présence du titulaire, d'un auxiliaire d'éducation et de la direction, avec auto-évaluation de l'élève et évaluation des adultes tous les x temps (fréquence à définir) + organiser une réunion avec les parents.

S'inscrire à des formations efficaces et pratiques

- S'inscrire à des formations efficaces et pratiques (apprendre à comment réagir face à telle situation) ;
- Travailler la bienveillance, le bien-être à l'école en prévention éventuellement en partenariat avec une ASBL (projet pilote) ou avec le CEFAS (centre de prévention et de cohésion sociale de Watermael-Boitsfort) ou avec le CPMS, ou ...

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 18 votes positifs, 7 abstentions.

Abstentions : Philippe Desprez, Jos Bertrand, Sandra Ferretti, Alexandre Dermine, Laura Squartini, Florence Lepoivre, Christine Roisin.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 24 avril 2019

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Hang Nguyen